

Ministère de la Justice
Des Affaires pénitentiaires
Chargé des Droits de l'Homme



République de DJIBOUTI
Unité – Egalité – Paix

Direction de la prison civile

Sécurité - Pénitentiaire

Prison civile de Gabode

le 3/3/2012

NOTIFICATION
D'UNE MESURE DISCIPLINAIRE A UN OFFICIER

Le Directeur de la prison civil de Gabode, le Commandant ALI ADEN BOURALEH vous inflige une punition d'arrêt de rigueur de 20 jours à domicile pour les motifs suivants :

- REFUS D'ORDRE
- INSUBORDINATION
- REPOSE ET GESTE INCONVENIENTS A UN SUPERIEUR

De ce fait, vous êtes tenus de rester à domicile ce laps de temps obligatoirement et en cas de besoin d'une sortie, vous êtes obligés de solliciter une autorisation de sortie par le Directeur.

Les officiers effectueront des contrôles à domicile et passé outre à cette directive d'autres mesures seront prises à votre rencontre.

Cette décision prend effet à partir de la date du 03/03/2012

PRIS CONNAISSANCE LE 03/03/2012

SAI SAAD ALI AWALEH
Officier d'Emploi
de la Prison Civile Gabode

Directeur de la prison civile de Gabode
CDT ALI ADEN BOURALEH
Cdt ALI ADEN
TEL : 35 87 11 81 53 61

DESTINATAIRES:

- Ministre de la justice
- Directeur de l'Administration pénitentiaire
- Dossiers de l'intéressé
- Archives